



Commune de TOSTAT

## Procès-Verbal Conseil Municipal 20 janvier 2020

### **C.R. n°60**

L'an deux mille vingt, le 20 janvier à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 16 janvier 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LUSSAN, Maire.

**Etaient présents** : M.M. LUSSAN - MORA - MALLET - SOULES - GARCIA - PELAEZ - TORRES - MMES FISCHER - SARNIGUET

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : M. MARTIGNIER

Mme FISCHER a été désignée comme secrétaire.

- 1) Procès-verbal CM N°59 du 16 décembre 2019,
- 2) Installation compteur Linky sur la commune par ENEDIS,
- 3) Réunion commission de sécurité salle des fêtes le 24 janvier 9 h30,
- 4) Travaux voirie 2019 sur la commune (CCAM),
- 5) Dotation bacs jaunes OM à tous les foyers,
- 6) Dossier sinistre inondations du 13 décembre 2019,
- 7) Utilisation de la salle des fêtes (école, associations communales)
- 8) Projet nouveau contrat ONF (document en mairie),
- 9) Bilan des dégâts sur l'Adour par le SMGAA,
- 10) Suppression taxe habitation (compensation)
  
- 11) Questions diverses  
Cérémonie des vœux à la population le 26 janvier à 16h00,  
ENEDIS souhaite faire son assemblée générale à Tostat,  
Elections municipales 2020,  
Relais 32 (récupération vêtements à Vic en Bigorre).

### **1) Approbation PV du n° 59 du 16 décembre 2019**

M. le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du 16 décembre et demande, à l'ensemble du conseil municipal, les remarques éventuelles qu'il aurait à formuler sur le procès-verbal correspondant qui leur a été transmis par courrier électronique ou postal.

Aucune remarque n'étant émise, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2019.

### **2) Installation compteur Linky sur la commune**

ENEDIS, entreprise gestionnaire du réseau de distribution d'électricité procèdera à partir du mois de mars

2020 au remplacement des compteurs d'électricité dans chaque foyer.

Un courrier d'information sera envoyé par Enedis 30 jours avant à chaque usager.

La pose sera assurée par une entreprise de pose partenaire d'Enedis qui mandatera un technicien spécialement habilité et à la pose du compteur Linky. Si le compteur est situé à l'intérieur de la maison, un rendez-vous sera pris avec l'usager.

- L'intervention dure 30 minutes en moyenne,
- Aucun travail d'aménagement n'est nécessaire,
- L'intervention est complètement gratuite.

L'information a été ajoutée sur le site internet de la commune.

### **3) Commission de sécurité pour la salle des fêtes**

Comme suite à la réception des travaux par l'architecte en présence des entrepreneurs, nous avons informé la Préfecture de la fin des travaux.

M. LATAPIE (Préfecture) a convoqué la commission de sécurité pour la réception de la salle le 24 janvier à 9h30 afin de vérifier la conformité et d'autoriser l'accès au public de la salle.

### **4) Travaux voirie 2019**

Suite à une deuxième attribution du FAR (fonds aménagement rural du département), la commune est retenue pour le programme de voirie 2019 à hauteur de 20 000.00 €

Le devis voirie a été établi avec les services de la Communauté de Communes Adour Madiran. Ont été retenus les travaux suivants :

- Une partie de la rue d'Escondeaux,
- Une partie de la rue des Bédialots,
- La réfection du parking de la crèche.

Ces travaux seront réalisés à partir du mois de mars 2020.

### **5) Dotation bacs jaunes (collecte des déchets)**

A partir du 1er janvier 2020, une évolution du tri a eu lieu. Concrètement, le geste de tri se simplifie car tous les emballages ménagers seront à déposer dans le bac jaune, même les barquettes, les films et les pots de yaourt en plastique.

Au cours du premier trimestre 2020, la Communauté de Communes Adour Madiran va doter gratuitement tous les foyers d'un bac roulant jaune pucé.

Après enquête auprès des usagers, la commune se chargera de recenser et de distribuer les futurs bacs jaunes. Les caissettes actuelles seront rendues à VAE

### **6) Dossier sinistre inondations 13 décembre 2019**

Suite aux inondations du 13 décembre, les services de la Préfecture souhaitent avoir un recensement des dégâts par commune pour connaître l'éligibilité de ceux-ci à la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques, avant le 15 février 2020.

Pour notre commune, nous avons recensé : le moteur de la station d'épuration, l'érosion du terrain communal, et les arbres...).

### **7) Utilisation salle des fêtes (école, associations communales)**

Afin de réduire les dysfonctionnements à venir concernant l'utilisation de la salle des fêtes, il est impératif de réunir les diverses associations de la commune afin d'établir les conditions de gestion de la salle et un calendrier prévisionnel des activités diverses.

## 8) Projet nouveau contrat ONF

L'ONF nous a fait parvenir le projet du futur plan d'aménagement de la forêt communale de Tostat pour la période 2020 – 2039.

Ce document fait le point de la situation existante et des propositions pour une gestion globale pour l'avenir. Pour entrer en application, ce plan de gestion doit être approuvé par une délibération du conseil municipal.

Une étude de ce document est nécessaire avant de se prononcer et de délibérer, car l'engagement proposé est de 2020 – 2039.

## 9) Bilan des dégâts crue Adour décembre 2019

Le Directeur du Syndicat Mixte de Gestion Adour Amont et la commune ont fait l'état des dégâts occasionnés par la crue du 19 décembre 2019 (arbres emportés, embâcles au niveau du pont de l'Adour, érosion plantation des Agarrats).

Un marché global est en cours de préparation avec la participation des services de l'Etat pour quantifier les interventions à faire (aides de l'Etat).

Dans un délai de 15 jours environ, l'entreprise SANGUINET interviendra pour enlever les embâcles sur le pont et pour enlever les arbres sur les seuils d'Ugnouas (opération prise en charge financièrement par le SMGAA).

Le bois sera mis en berge et sera attribué à la commune et devra être exploité rapidement.

## 10) Suppression taxe d'habitation 2020

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales entrera en vigueur en 2020 et elle sera définitivement supprimée en 2021.

Pour l'année 2020, l'état compensera intégralement aux communes les sommes attribuées en 2019, soit pour la commune la somme de 82 274.00 €.

Cette somme sera prélevée sur la part taxe foncière perçue par le Département. Comment est compensé le Département, pour l'instant rien de précis.

M. AZAM sera disponible pour conseiller les communes jusqu'au 30 avril 2020. En aucun cas il n'interviendra pour la confection des budgets.

Le jeudi 16 janvier, le Trésorier Conseil des Communes a animé un séminaire pour la formation de toutes les secrétaires du territoire de la CCAM.

## 11) Questions diverses

- La cérémonie des vœux à la population se déroulera le 26 janvier à 16h00 à la salle des fêtes, avec la présence du Président de la CCAM.
- ENEDIS souhaite utiliser les locaux de la salle des fêtes pour une réunion d'information auprès des maires.  
En concertation avec les élus locaux et sous l'égide du préfet, des lieux de vie (salle des fêtes, gymnases...) sont répertoriés par commune ou par canton. Lors de coupures de courant généralisées, ENEDIS s'engage à ce qu'ils soient réalimentés en priorité et mis à la disposition de la population.
- RECUP32 s'installe à Vic en Bigorre (45 emplois d'insertion).
- L'inauguration de la salle des fêtes se déroulera le samedi 22 février 2020 à 11h00.

Fait à Tostat, le 20 janvier 2020

Le maire,

B. LUSSAN

**MAIRIE – 12, place du Pic du Midi – 65140 – TOSTAT**

**Téléphone : 05 62 31 20 03 – Télécopie : 05 62 31 20 03 – Email : [cne.tostat@wanadoo.fr](mailto:cne.tostat@wanadoo.fr) - Site : [www.tostat.fr](http://www.tostat.fr)**